

18 mars 2024

Danny Muise  
Bureau de la direction – Municipalité d’Argyle  
C.P. 10  
Tusket, N.-É. B0W 3M0

Par courriel - ([admin@munargyle.com](mailto:admin@munargyle.com))

**Objet : École Pubnico-Ouest**

Monsieur,

Je vous écris en réponse à votre lettre du 23 février 2024 adressée à la ministre Becky Druhan indiquant votre soutien du remplacement de l’École Pubnico-Ouest. On m’a demandé de vous répondre dans le cadre de mon rôle en tant que directeur des projets d’immobilisation et de fonctionnement du ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) de la Nouvelle-Écosse.

Je vous remercie de nous avoir fait part d’information sur l’École Pubnico-Ouest ayant été soulignée lors de la présentation du comité d’action au conseil municipal d’Argyle.

Le MEDPE a un plan de dépenses d’investissement de cinq ans qui est affiché en ligne (<https://www.ednet.ns.ca/fr/capitalplan>). Le MEDPE reçoit une liste annuelle des priorités du CSAP et des centres régionaux pour l’éducation (CRE) en ce qui a trait aux investissements et examine ces listes pour déterminer les projets qui seront ajoutés au plan d’investissement, s’il y a lieu.

En plus des projets d’investissements importants, le MEDPE collabore étroitement avec le CSAP et les CRE pour effectuer des améliorations aux infrastructures scolaires. L’an dernier, on a effectué une rénovation à l’entrée principale de l’École Pubnico-Ouest pour déménager le bureau principal et améliorer le contrôle d’accès et la sécurité de l’école, ce qui était une priorité établie par le CSAP.

Le MEDPE s’engage à continuer de collaborer avec le CSAP afin d’assurer que les élèves et les membres du personnel acadiens et francophones disposent de milieux d’apprentissage sains et sécuritaires grâce à la construction de nouvelles écoles et au maintien proactif des écoles existantes.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Tyler Bell, ing.  
Directeur des projets d’immobilisation et de fonctionnement  
Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse

c. c. : Michel Collette, directeur général, CSAP  
Scott Surette, DPA adjoint et secrétaire municipal, municipalité d’Argyle